



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°74-2023-283

PUBLIÉ LE 13 NOVEMBRE 2023

Sommaire

74_direction_emploi_travail_solidarites /

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2023-11-13-00001 - Arrêté n°DDETS/PECS/2023-0344 portant
modification de la composition de la commission départemental de
médiation (4 pages)

Page 3

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2023-11-13-00001

Arrêté n°DDETS/PECS/2023-0344 portant
modification de la composition de la
commission départemental de médiation



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**
Pôle entreprise et cohésion sociale
Département Logement D'Abord

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Annecy, le **13 NOV. 2023**

Arrêté n° DDETS/PECS/2023-0344 -

portant modification de la composition de la commission départementale de médiation

VU l'article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

VU les articles R. 441-13 et suivants du même code modifiés par décret n°2014-116 du 11 février 2014 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral SGC/SLI/PAC/2021-062 du 20 décembre 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Chrystèle MARTINEZ en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDCS/PL/2021-0036 du 18 mars 2021 portant modification de la composition de la commission de médiation pour le département de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er : composition de la commission

La commission de médiation chargée d'examiner les recours amiables et de désigner les demandeurs identifiés comme prioritaires en application de l'article L441-2-3 du code de la construction et de l'habitation est composée comme suit :

3 rue Paul Guiton
74040 ANNECY
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : ddets@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

1/3

La commission est présidée par **Monsieur Jean SORNAY**, personne qualifiée.

Collège 1 - 3 représentants des services déconcentrés de l'État :

Titulaires :

- trois représentants de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Collège 2 -

- **un représentant du département ;**
- **un représentant des EPCI ;**
- **un représentant des communes ;**

Titulaires :

- monsieur Jean-Philippe MAS, conseiller départemental ;
- madame Laurène DEBRUYNE, responsable de la maison de l'habitat - Annemasse - Les Voirons Agglomération ;
- madame Anne-Laurence LECOURT, cheffe du service logement social – ville d'Annecy ;

Suppléantes :

- madame Marie-Antoinette METRAL, conseillère départementale ;
- madame Souad KISMOUNE, Annemasse – Les Voirons Agglomération ;
- madame Fanny KREMSER, Annemasse – Les Voirons Agglomération ;
- madame Sandrine GODDET, chargée d'attributions - ville d'Annecy ;
- madame Bénédicte SERRATE, maire adjointe à l'action sociale et au logement - ville d'Annecy ;
- madame Véronique MOUNIER : chargée des attributions - ville d'Annecy ;
- madame Fabienne DEPOSIER, adjointe au maire de Marnaz ;

Collège 3 :

- **un représentant des bailleurs sociaux ;**
- **un représentant des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés MO, IML ou GLS ;**
- **un représentant des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une RHVS**

Titulaires :

- madame Catherine SALLAZ, directrice de la gestion locative, Haute-Savoie Habitat ;
- madame Marie-Claude MISCIOSCIA, Habitat et Humanisme 74 ;
- monsieur Bruno MATHIEU, directeur de l'Association d'Accueil des Travailleurs, Etudiants et Stagiaires (AATES) ;

Suppléants :

- monsieur Arnaud CHAMBION, directeur de la gestion locative, Léman Habitat ;
- madame Evelyne MASSARD, directrice de la gestion locative, IRA3F ;
- madame Sandrine BONNIN, SOLIHA ;
- madame Delphine MC DONALD, SOLIHA ;
- monsieur Ivan BOURDIN, directeur adjoint, CHRS La Passerelle ;

Collège 4 :

- un représentant association locataires ;
- deux représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département ;

Titulaires :

- madame Marie STABLEAUX, association consommation, logement et cadre de vie (CLCV) ;
- madame Danièle BOCCARD, vice-présidente de l'union départementale des familles (UDAF) ;
- monsieur André MUSCO, Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) ;

Suppléants :

- madame Elodie KAMANDA, présidente de l'association CLCV ;
- monsieur Jean-Pierre CASSA, UDAF ;
- madame Natalia RAMOS, FAS ;
- madame Karine LE MERCIER, FAS ;

Collège 5 :

- deux représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département ;
- un représentant désigné par les instances de concertation mentionnées à l'article L.115-2-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Titulaires :

- madame Anne AUCHER, Croix-Rouge ;
- madame Véronique TOGGWYLER, Association Crésus 2 Savoie ;
- monsieur Hassan EDDIR, Conseil Régional des personnes Accueillies/Accompagnées (CRPA) ;

Suppléantes :

- madame Marie-Isabelle ARNOUX, Association Crésus 2 Savoie ;
- madame Adeline FOURMY, Croix-Rouge ;

A titre consultatif - un représentant du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO).

Article 2 : madame Véronique TOGGWYLER est désignée vice-présidente de la commission. A ce titre et par délégation, madame Véronique TOGGWYLER assure l'intérim de la présidence.

Article 3 : Le secrétariat de la commission, auquel sont adressées les saisines, est assuré par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) pôle entreprise et cohésion sociale (PECS), département Logement D'Abord (LDA), unité accès au logement, 3 rue Paul Guiton - 74040 ANNECY.

Article 4 : La commission se réunit en tant que de besoin sur convocation du secrétariat.

Article 5 : monsieur le secrétaire général de la préfecture et madame la directrice départementale de la DDETS de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

3/3

David-Anthony DELAVOËT

